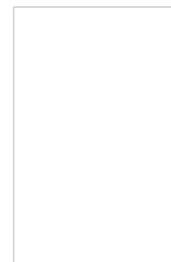

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ECO-EXEMPLAIRE DANS LES COMMUNES DU SICED BRESSE NORD

Siced Bresse Nord

Auteur :

la Croix
71310 Serley
[Voir le site internet](#)
Jordan Bordignon
j-bordignon@orange.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le SICED Bresse Nord possède 46 communes avec 29 754 habitants dans un milieu rural dispersé. Notre programme de prévention propose une charte éco-exemplaire aux communes souhaitant mettre en place des actions en faveur de la réduction des déchets. Elle a été créée suite à des caractérisations qui ont montré la présence de différents types de déchets : des déchets de papier, des déchets liés aux pots de fin de réunion, des déchets verts, du gaspillage au sein des cantines, et des déchets nocifs (nettoyage + dés herbants). Pour toucher au plus près les ménages, cette charte est uniquement applicable dans les bâtiments communaux (mairies, écoles, associations,...) et se présente sous 5 axes : trier, acheter durable, réduire/ne pas gaspiller, Informer/sensibiliser/former, et la prévention qualitative.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La démarche proposée à pour objectif :

- De montrer l'exemple, être crédible pour communiquer auprès des ménages et des élèves.
- De réduire la quantité de déchets produits par les communes et les établissements scolaires.

Objectif chiffré :

- 23 communes sur 46 engagées à la fin du programme local de prévention des déchets.

En projet : organiser une réunion avec uniquement les communes engagées pour créer un réseau dynamique.

Résultats quantitatifs

16 communes engagées dans une démarche éco-exemplaire, ce qui représente 29 % des habitants.

Résultats qualitatifs

De nombreuses actions réalisées depuis 2012 :

- compostage en salle des fêtes.
- Compostage en restauration scolaire.
- Réduction des déchets papier en mairie.
- Mise en place du tri des déchets en école, en mairie, et en salle des fêtes.
- Réunion Publique sur la prévention, le compostage, et le paillage pour la population.
- Formation des élus, des employés, et des ménages sur le compostage.
- Remplacement des produits d'entretiens habituels par des produits éco-responsables.
- Animation pressage de pomme en plein air.
- Animation auprès des élèves sur le compostage, le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets plastiques...
- Communication dans la presse locale, et les bulletins municipaux.
- Organisation d'une table ronde : les communes ont pu exposer leurs actions devant des communes non engagées afin de donner l'envie.

MISE EN OEUVRE

Planning

2011 : Engagement du SICED dans un programme local de prévention.

2012 : Création et validation de la Charte éco-exemplaire et ses 5 axes.

Procédure de mise en place de la charte dans une commune:

- 1) Un premier temps est consacré à une rencontre entre le SICED et les élus de la commune.
- 2) Établir une caractérisation des ordures ménagères dans les différents bâtiments communaux.
- 3) Suite à la caractérisation, le SICED rédige un rapport sur les actions à mettre en place pour réduire les déchets.
- 4) Lors du conseil communal, les élus épluchent ce rapport et choisissent les actions qu'il veulent mettre en avant avec la signature de la charte éco-exemplaire.

2013 à 2015 : mobilisation des communes souhaitant s'inscrire dans une démarche éco-exemplaire avec rappel dans différentes Assemblées Générales du SICED Bresse Nord.

2015 : 16 communes adhérentes et organisation d'une table ronde des communes engagées.

Moyens humains

- Un chargé de Prévention des déchets (0,2 ETP)
- Un maître Composteur (0,3 ETP)

Moyens financiers

- Des autocollants rappelant les consignes de tri.
- Temps du chargé de prévention.
- Temps du maître composteur.
- Matériel pour la réalisation des animations, des affiches de communication.
- Balance pour faire les pesées de déchets.

Moyens techniques

- Des outils de sensibilisation : les panneaux du Conseil Départemental, une mallette pédagogique, des guides méthodologiques, des affiches.
- Des supports d'animations et de formations créés par le SICED.
- Des composteurs.
- Des gâchimètres.
- Un broyeur.
- Un pèse personne.

Partenaires mobilisés

- Conseil Départemental de Saône-et-Loire.
- ADEME.
- Les habitants.
- Les établissements scolaires.

- Les associations.
- Les élus (maires et délégués).
- Les employés communaux.
- Les guides composteurs.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'action est reproductible dans n'importe quelle collectivité. Mais cela demande beaucoup de temps (rencontre avec les élus, caractérisations à faire...). Un chargé de prévention et un maître composteur sont indispensables à la réussite de l'action.

Recommandations éventuelles

La réussite de l'opération repose sur un travail d'écoute, de rigueur, et d'organisation. Ne pas hésiter à contacter les mairies afin de s'intégrer dans les conseils communaux et ainsi présenter la charte éco-exemplaire. Et, courant l'année, il faut relancer les communes non engagées régulièrement, soit par une lettre, un mail, ou un appel téléphonique.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | EMPLOYE | MENAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Janvier 2016

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté